



En partenariat avec  
Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance  
La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

## XV<sup>ème</sup> Colloque

# GUERRE ECONOMIQUE : L'ARME DOUANIÈRE

Le 6 octobre 2021  
Palais des Papes à Avignon de 10h à 18h  
Suivi d'un dîner de Gala en l'honneur des  
30 ans du Cercle Collin de Sussy

**9h30**      **Accueil**

**10h00**      **Introduction**

Marc Tertrais, Président du Cercle Collin de Sussy

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects

Les débats seront animés par Nicolas Rossignol, journaliste

**10h30**      **TABLE RONDE 1 :  
CONTEXTES INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE : ETAT DE LA  
MENACE**

Intervenants :

- **Isabelle Braun-Lemaire**, Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects
- **Bertrand Dumont**, Directeur Général Adjoint, Direction Générale du Trésor
- **Alain Rosaz**, Président de la Ficime, Vice-Président Eurocommerce, ancien Directeur Général de la société Bergerat Monnoyeur
- **Corinne Lagache**, Senior Vice Président Chief Compliance Officer, Safran
- **Béatrice Deshayes**, Directrice Fiscale Groupe, LVMH

**A. Des incertitudes fragilisant les armes défensives des Etats**

- \* La guerre commerciale et la crise sanitaire : Quels enjeux ?
- \* Les évolutions de la cartographie géopolitique constituent-t-elles un risque de perte d'influence pour la France au sein et en dehors de l'UE ?
- \* Le blocage du règlement des différends au sein de l'OMC constitue-t-il un obstacle majeur ?

**B. Une mise à l'épreuve de la stratégie douanière de l'entreprise : une nécessaire adaptation permanente**

- \* Une approche « macro-douanière » étendue aux questions géopolitiques et environnementales
- \* Un renforcement des fonctions de compliance douanière pour répondre à la multiplicité des barrières non tarifaires
- \* La mise en œuvre d'une stratégie internationale prenant en compte la nouvelle organisation du commerce international fondée sur le bilatéralisme

**12h15**      **Débat avec la salle**

**12h30**      **Déjeuner**

**14h00**      **TABLE RONDE 2 :**  
**LES ARMES DEFENSIVES A LA DISPOSITION DES ETATS ET DES**  
**ENTREPRISES : SONT-ELLES EFFICACES ?**

Intervenants :

- **Jean-François Dutheil**, Directeur Général Adjoint, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
- **Laurent Scheer**, Directeur affaires publiques Groupe Pernod Ricard et Président comité commerce international du Medef
- **Alain Bentejac**, Président des Conseillers du Commerce extérieur et Vice-président du conseil d'administration de Business France
- **Yves Delafon**, Cofondateur et administrateur du Groupe BCI, Président de Africalink
- **Frédéric Jacquot**, Directeur Douane et Accise, Airbus
- **Sébastien Nuffer**, Directeur douane, Adisseo

**A. Guerre commerciale et accords de Libre Echange et Brexit, des armes performantes et des opportunités ?**

- \* Le rôle de la Commission européenne, des Etats et des Fédérations professionnelles
- \* Quels accords de Libre Echange pour quelles stratégies (Brexit, moyens de lutte, armes de guerre...)
- \* Un enjeu majeur pour les entreprises : la connaissance et l'appropriation des accords

**B. Quels atouts pour les entreprises face à la concurrence ?**

- \* Les textes règlementaires : loi Sapin II, biens à double usage, mesures de boycott...
- \* La fiscalité (droits de douane...) et les politiques commerciales (anti-dumping...)
- \* Des politiques économiques pour la protection des entreprises (lutte contre la concurrence, gestion des investissements étrangers, protection des brevets.)

**15h30**      **Débat avec la salle**

## **15h45 TABLE RONDE 3 : QUELLES STRATEGIES OFFENSIVES ADOPTER POUR LES ENTREPRISES ?**

Intervenants :

- **Guillaume Vanderheyden**, Sous-Directeur, Direction Commerce International, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
- **Salvatore Serravalle**, Secrétaire Général Adjoint, Secrétariat Général des Affaires Européennes
- **Frédéric Attia**, Directeur des partenariats Santé, Cybersécurité et ESN, Orange
- **Marianne Esteve**, Trade Compliance Director, Essilor International, Présidente de la Commission douane du Medef

### **A. Quelles armes offensives ?**

- \* Les outils existants : droits à l'exportation, BDU et biens militaires, refus de vente à l'exportation de matières premières, extraterritorialité USA et réciprocité, clause d'équivalence, procédure Instex...
- \* Vers un arbitrage international « Douanes », leurre ou opportunité ?
- \* Quelles autres armes offensives pour l'avenir ?

### **B. A quel niveau institutionnel : Etats souverains ou Union Européenne ?**

- \* L'UE dispose-t-elle de capacités de réponse ? A-t-elle la volonté et la possibilité de les développer ?
- \* La France dispose-t-elle d'une autonomie propre pour influencer ces politiques ?
- \* Quels moyens et stratégies volontaristes des autorités douanières (écoute des entreprises, des fédérations professionnelles...) ?

**17h00 Débat avec la salle**

**17h30 Discours de clôture**

Jean Paul Bouquin, Avocat au Barreau de Paris, Président Fondateur Collin de Sussy

Philippe Varin, Président de Suez, Président de ICC France, membre du board mondial d'ICC

**18h00 Clôture du colloque**

**19h30 Cocktail**

**20h00 Discours des Présidents et de la Directrice Générale des Douanes**

**20h30 Dîner de Gala au Palais des Papes**

AVEC LE SOUTIEN DE :

MECENE PRESTIGE DU COLLOQUE :



ET :



EN PARTENARIAT AVEC :



## INFORMATION COVID 19 :

Toutes les règles sanitaires seront respectées.

Le port du masque sera obligatoire.

Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition.

La salle du Conclave du Palais des Papes est suffisamment spacieuse pour accueillir un grand nombre de personnes en respectant les consignes sanitaires de distanciation sociale.



Copyright Yann de Fareins / Noir d'Ivoire

**La splendide salle du Conclave, dont la voûte de bois en carène renversée a été entièrement restituée, est l'un des lieux les plus prestigieux du Palais.**

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, elle constituait l'appartement des hôtes. Les grands du monde chrétien, le roi Jean le Bon, l'empereur Charles IV, Pierre IV, roi d'Aragon, Louis II de Bourbon, les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne y séjournèrent.

Exceptionnellement, lors de l'élection du Pape, la pièce servait au logement des cardinaux et de leur suite. On ouvrait alors le grand arc du fond, la faisant ainsi communiquer avec le Grand Tinel, vaste salle des festins pontificaux.

## VOYAGE - HOTELS

Le 6 octobre 2021 au matin, des bus seront affrétés entre la gare TGV Avignon et le Palais des papes.

Eu égard à l'activité touristique importante d'Avignon, nous vous conseillons de réserver rapidement votre hôtel. COLLIN DE SUSSY a négocié des tarifs préférentiels auprès de certains établissements dont vous trouverez ci-dessous la liste. Réservez en précisant bien que vous assistez à notre Colloque :

**A noter : Contingents dédiés aux inscriptions individuelles et non pris en charge par les organisateurs.**

### MERCURE PONT D'AVIGNON \*\*\*\*

 Inclus	Taxe de séjour 2.48 €	2 chambres Single/Doubles le 05/10/2021 3 chambres Single/Doubles le 06/10/2021 1 chambre Singles/Doubles le 07/10/2021 à 135/146 €
--	--------------------------	--

### MERCURE PALAIS DES PAPES \*\*\*\*

 Inclus	Taxe de séjour 2.48 €	52 chambres Single/Doubles le 05/10/2021 53 chambres Single/Doubles le 06/10/2021 à 135/146 €
--	--------------------------	---

### AVIGNON GRAND HOTEL \*\*\*\*

 Inclus	Taxe de séjour 2.48 €	70 chambres Singles/Doubles le 06/10/2021 à 110 €
--	--------------------------	--

### HOTEL DE L'HORLOGE \*\*\*\*

 Inclus	Taxes de séjour 2,48 €	8 chambres Supérieure singles/doubles les 05+06/10/2021 à 137 €/151 €
--	---------------------------	---

### HOTEL DU PALAIS DES PAPES \*\*\*

 Inclus	Taxe de séjour 1.65 €	24 chambres Singles/Doubles les 05+06/10/2021 à 90 €/119 €
--	--------------------------	---

### HOTEL KYRIAD PALAIS DES PAPES \*\*\*

 Inclus	Taxe de séjour 1,65 €	38 chambres singles/Doubles les 05+06/10/2021 à 85 €/90 €
--	--------------------------	--

## MODALITES DE PARTICIPATION / REGISTRATION CONDITIONS

### **Association:**

L'association « COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière », ayant son siège 43-45, rue de Naples – 75008 PARIS, est une association loi de 1901 exerçant l'activité de prestataire de formation (articles L.6351-1 et s. du code du travail), enregistrée sous le n° 11 75 48966 75.

### **Conférence :**

La conférence s'adresse à :

- Les entreprises industrielles et prestataires de services, impliquées dans le commerce international: Direction Douane, Direction Financière, Direction Fiscale, Direction Administrative, Direction Supply chain, Direction Juridique, Direction Logistique
- Les conseils, les avocats

**Les débats seront traduits simultanément en anglais.**

### **Inscription :**

Sur le site de l'association exclusivement :  
<http://www.collindesussy.org>

### **Coût de la participation :**

- 250 euros pour les membres de l'association,
- 350 euros pour les non-membres
- 100 euros pour le dîner seul.

### **Paiement :**

Les modalités de paiement sont précisées sur la facture émise lors de votre inscription, sur le site de l'association : <http://www.collindesussy.org>

### **Association:**

The association « COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière », registered at 43-45, rue de Naples – 75008 PARIS, is a French Non-For-Profit association which carries on the activities of a training provider (articles L.6351-1 et s. of the Labour code), registered under the n° 11 75 48966 75.

### **Conference:**

The conference concerns:

- Industrial and Service companies, involved in International trade: Customs Department, Financial Department, Tax Department, Administrative Department, Supply Chain Department, Legal Department, Logistic Department
- Counsels, Lawyers

**Debates will be simultaneously translated into English.**

### **Registration :**

On the association's website exclusively ::  
<http://www.collindesussy.org>

### **Registration fee :**

- 250 euros for members of the association,
- 350 euros for non-members
- 100 euros for dinner only.

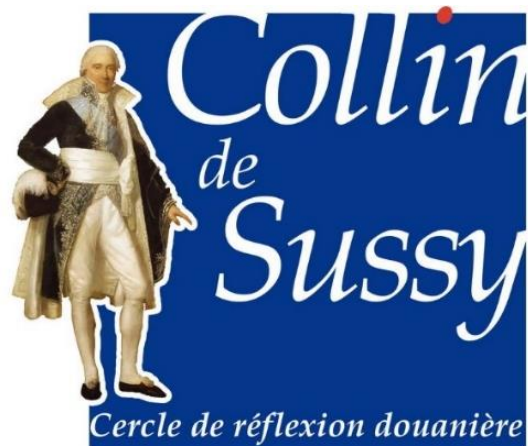
### **Payment:**

The details of the payment facilities are printed on the invoice established upon your registration on the association's website :  
<http://www.collindesussy.org>



## CONDITIONS GENERALES DE LA DELIVRANCE DE LA PRESTATION

<p>L'association « <b>COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière</b> » est une association loi de 1901 exerçant l'activité de prestataire de formation (articles L.6351-1 et s. du code du travail), enregistrée sous le n° 11 75 48966 75.</p> <p><b><u>Article I : Nature et caractéristique de l'action de formation :</u></b></p> <p>L'association « <b>COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière</b> » organise une action de formation intitulée :</p> <p style="text-align: center;"><b>« GUERRE ECONOMIQUE : L'ARME DOUANIERE »</b></p> <p>La formation vise essentiellement les employés des entreprises dont l'activité génère des échanges internationaux de marchandises, les prestataires des services de support desdits échanges et les professionnels du droit, et a pour objet d'améliorer leurs connaissances dans le domaine du contentieux douanier.</p> <p><b><u>Article II : Niveau de connaissances préalables nécessaire :</u></b></p> <p>Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, au moins un bon niveau de connaissances en pratiques portant sur des opérations d'échanges internationaux de marchandises.</p> <p><b><u>Article III : Dispense de l'action de formation</u></b></p> <p>L'action de formation se déroulera le 6 novembre 2020 de 10h à 18h au Palais des Papes, Avignon. La durée totale de la formation sera de 6h.</p> <p>L'effectif des participants à la formation est initialement fixé à 150 personnes, mais pourra être modifié par l'association en fonction du nombre des inscrits.</p> <p>La formation se déroulera sous forme de tables rondes réunissant des professionnels des contrats et de la douane, dont les noms et les titres sont précisés dans le programme de la formation figurant en annexe de la présente.</p> <p>Les professionnels partageront chacun leurs expériences de la gestion douanière des échanges internationaux de marchandises avec les participants.</p>	<p><b><u>Article IV : Délai de rétractation</u></b></p> <p>A compter de la date de la confirmation de la commande reçue sous forme de la demande d'inscription à la formation, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre simple. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.</p> <p>En tout état de cause, aucune rétractation ne pourra intervenir dans un délai de 8 jours précédant la dispense de la formation. Les rétractations parvenues à l'association dans un délai supérieur à 8 jours précédant la dispense de la formation ne seront pas prises en compte et ne donneront lieu à aucun remboursement.</p> <p><b><u>Article V : Dispositions financières</u></b></p> <p>Le prix de l'action de formation est fixé à 350 euros (280 euros en cas d'inscription simultanée de deux participants et plus faisant partie d'une seule et même entreprise). Il est réduit à 250 euros pour les membres de l'association.</p> <p>Le participant s'engage à garantir le paiement de l'intégralité du prix de la prestation à l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article IV ci-dessus.</p> <p><b><u>Article VI : Non exécution de la formation</u></b></p> <p>En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, l'absence de réalisation de la formation du fait de l'association donne lieu au remboursement par cette dernière aux participants des sommes visées à l'article V ci-dessus.</p> <p>L'absence de réalisation de la formation ou la cessation anticipée de la formation du fait du participant ne donne lieu à aucun remboursement, sauf dans les conditions prévues à l'article IV ci-dessus.</p> <p><b><u>Article VII : Différends :</u></b></p> <p>Les parties s'efforceront de régler tout éventuel différend à l'amiable. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège de l'association.</p>
--	--



Le Cercle Collin de Sussy a été créé en 1990 par plusieurs anciens fonctionnaires de la Direction Générale des Douanes, à l'initiative de Jean-Paul Bouquin, son Président fondateur. Marc Tertrais en est aujourd'hui le Président. La Présidence d'honneur est traditionnellement assurée par le Directeur Général des Douanes en exercice, aujourd'hui Madame Isabelle Braun-Lemaire.

Il constitue une référence historique et symbolique dans la mesure où il porte le nom du premier Directeur Général des Douanes, titulaire de cette haute fonction de 1801 à 1812. C'est sous son directorat que les fondements de la douane moderne ont été définis, et l'administration qu'il mit en place occupe depuis lors une position originale auprès des opérateurs du commerce international qu'elle est amenée à contrôler autant qu'à conseiller.

C'est pourquoi la douane est traditionnellement un élément essentiel de la stratégie des acteurs économiques, publics ou privés.

Aujourd'hui, la matière douanière s'appréhende davantage sous l'angle plus global de la facilitation des échanges, pierre angulaire de l'approche retenue par le Cercle Collin de Sussy. En effet, alors que nos pays industrialisés sont confrontés à de nouvelles crises économiques, financières, sociales, dont l'ampleur des tourbillons est à la mesure de la globalisation et de la mondialisation des échanges, les entreprises de commerce international doivent relever des défis à la hauteur de ces obstacles et difficultés.

Dans ce contexte, le Cercle participe par ses travaux à la réflexion critique que suscite l'analyse des faits et du droit douanier. L'apport constructif de notre regard sur les grandes évolutions douanières en cours tient compte de la réalité des exigences et des contraintes nouvelles et contradictoires qu'impose le cadre des échanges internationaux. Ainsi, la sécurité domine et s'impose à la facilitation des échanges et aux nouvelles technologies de la communication.

Par ailleurs, naissent des unions douanières régionales, sources de nouveaux codes des douanes « communautaires », largement inspirés du code des douanes de l'Union Européenne, lesquels modifient les stratégies des entreprises industrielles et commerciales.

Valeur d'exemple et modèle d'inspiration, le droit douanier européen nourrit les travaux du Cercle Collin de Sussy.

Forte de quelque 60 membres issus de tous les secteurs d'activité, Conseils et Entreprises, le Cercle contribue par ses travaux, ainsi que par la portée de ses manifestations, notamment son colloque international bi-annuel (qui a réuni ainsi à sa dernière édition sur le Brexit plus de 300 experts), à la diffusion d'idées novatrices utiles aux entreprises et à leur Conseils.

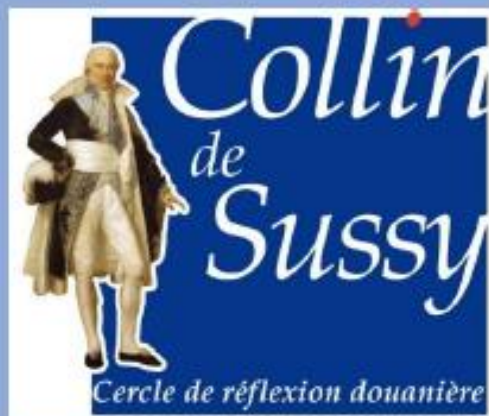
L'Association Collin de Sussy a pour objet :

1. De réunir des praticiens et des spécialistes de la politique douanière et du droit douanier ayant appartenu à l'administration des douanes ou issus notamment du monde des entreprises et des organisations socioprofessionnelles, des avocats, des conseils, des experts et des universitaires ;
2. D'étudier les règles et pratiques relatives au commerce international, au droit douanier, à la fiscalité indirecte, à la gestion logistique des flux de marchandises et de services, au contrôle du commerce extérieur, à la réglementation financière avec l'étranger, aux droits connexes tels que la contrefaçon, le dumping, les clauses de sauvegarde ;
3. D'être un cercle de réflexion, d'échange d'expériences et une force de propositions;
4. D'être un club d'accueil de personnalités extérieures concernées par son champ de réflexion et d'étude ;
5. D'entretenir des relations étroites et régulières avec la Direction Générale des Douanes Françaises ainsi qu'avec les autres administrations et organisations nationales, européennes et internationales associées à l'accomplissement des missions douanières et connexes ;
6. De contribuer à une réflexion sur le rôle joué par les administrations douanières sur les échanges internationaux ;
7. D'organiser périodiquement un colloque sur son champ de réflexion et d'étude et de participer à tout colloque portant sur des sujets de sa compétence ;
8. D'encourager, de promouvoir et de publier toutes recherches et tous travaux universitaires ainsi que tous actes portant sur la politique douanière et les échanges internationaux ;
9. De collaborer avec des associations françaises ou étrangères ayant un objet similaire.

## **PRIX COLLIN DE SUSSY**

Dans le souci de promouvoir le droit et la fiscalité douanière, le Cercle COLLIN DE SUSSY a décidé la création d'un Prix de prestige sous forme de concours.

Le Prix COLLIN DE SUSSY a pour objet de couronner l'œuvre d'une personne physique qui, dans son pays ou à l'échelle internationale, aura contribué de façon éminente à une réflexion approfondie sur le commerce international et notamment sur la matière douanière. Ce prix couronne une œuvre, une thèse de doctorat ou des travaux de recherche sur tous les domaines relatifs au commerce international incluant la matière douanière (par exemple juridique, économique, scientifique, technologique, informatique...). Le Prix est biennal, décerné tous les deux ans à un lauréat.



COLLIN DE SUSSY est une association loi 1901 qui participe par ses travaux à la réflexion critique que suscite l'analyse des faits et du droit douanier. L'apport constructif de COLLIN DE SUSSY sur les grandes évolutions douanières en cours tient compte de la réalité des exigences et des contraintes nouvelles et contradictoires qu'impose le cadre des échanges internationaux. Forte de quelques 60 membres issus de tous les secteurs d'activité, COLLIN de SUSSY contribue par les travaux de ses Commissions et Ateliers ainsi que par la portée de ses manifestations à la diffusion d'idées novatrices utiles aux entreprises et à leur Conseils.

### **Prix COLLIN DE SUSSY 2021**

**DOTATION : 5.000 €**

Dans le souci de promouvoir le droit et la fiscalité douanière, le Cercle COLLIN DE SUSSY décerne tous les deux ans un Prix de prestige.

Ce prix couronnera une œuvre, une thèse de doctorat ou des travaux de recherche sur tous les domaines relatifs

**au commerce international incluant la matière douanière**

(par exemple juridique, économique, scientifique, technologique, informatique...).

L'œuvre doit être imprimée et publiée en langue française en 2019 ou 2020.

## **LES PRECEDENTS COLLOQUES**

2018 - Paris Bercy

**Les conséquences douanières du Brexit**

2016 - Paris Bercy

**Traçabilité et conformité douanière des flux internationaux**

2014 - Paris Bercy

**Le CDU : le dédouanement centralisé est-il pour vous ?**

2012 - Paris

**La nouvelle organisation des flux internationaux de marchandises**

2009 - Paris Bercy

**Mondialisation des politiques industrielles & des approvisionnements**

**Maîtrise des aspects douaniers et risques économiques**

2007 - Neuilly

**Valeur en douane & Globalisation des Échanges**

**Prix de transfert - Pratiques de valorisation dans les pays émergents**

2006 - Paris Bercy

**Approche économique du prix de vente des marchandises en droit douanier**

**Analyse et maîtrise des risques douaniers liés aux prix de transfert intra groupes ou entre partie liées**

2004 - Bruxelles OMD

**Les enjeux douaniers et fiscaux de l'élargissement**

2002 - Paris Bercy

**La fonction Douanes : Arme stratégique de l'entreprise**

2000 - Paris Bercy

**Les entreprises européennes face aux contrôles douaniers et fiscaux**

1998 - Paris Bercy

**Mondialisation et intégration économique régionale :**

**Les nouveaux défis du Commerce International**

1996 - Paris Bercy

**Les entreprises françaises face à la mondialisation**

1995 - Paris Bercy

**Douanes, TVA et compétitivité des entreprises**

1993 - Paris

**Le Marché Unique à l'épreuve des faits**

1991 - Paris

**Le Droit douanier dans l'Europe de 1993**

## **NOS DERNIERS AUTRES EVENEMENTS**

**En plus des colloques, le cercle Collin de Sussy organise des déjeuner débats. Des commissions permanentes travaillent sur de nombreux sujets et sont forces de propositions :**

**26/06/2020**

Commission juridique : proposition à la douane de modification de la charte des contrôles douaniers

**25/06/2020**

Assemblée Générale et déjeuner-débat en présence de de Madame la Directrice Générale de la DGDDI, Isabelle BRAUN LEMAIRE et Madame Hélène GUILLEMET

**27/06/2019**

Déjeuner-débat avec les Hauts responsables de l'Administration des douanes sur le thème « Actualité douanière »

**14/05/2019**

Déjeuner-débat avec Philip KERMODE, Directeur Dir A Douanes au sein de la DG TAXUD de la Commission européenne, sur le thème "Bilan d'application du Code des Douanes de l'Union"

**09/07/2018**

Déjeuner-débat avec les Hauts responsables de l'Administration des douanes sur le thème «Actualité douanière»

**27/03/2018**

Déjeuner-débat sur le thème « Présent et Avenir des relations commerciales entre la France et l'Iran avec Monsieur Alireza Khalili, Directeur de Cabinet de son Excellence l'Ambassadeur d'Iran à Paris

**8/03/2018**

Commission juridique : proposition à la douane d'une nouvelle charte des contrôles douaniers

**19/01/2018**

Commission juridique : projet d'amendements sur le projet de loi Essoc et le droit à l'erreur en droit douanier

**28/11/2017**

Fiscalité environnementale : les nouveautés du PLF 2018

**26/10/2017**

Déjeuner débat avec Monsieur Bentejac, Président des conseillers du commerce extérieur

**04/10/2017**

Résultats de l'étude sur l'automatisation des données des déclarations en douane

**12/09/2017**

Commission fiscalité environnementale : premier bilan de la réforme de la TICPE /CSPE

**25/04/2017**

Déjeuner « Valeur en douane et mise en œuvre du CDU »

**28/03/2017**

ACCISES : contributions à la consultation de la Commission européenne

**12/05/2016**

Journal du Parlement européen - Article sur le Cercle Collin de Sussy

Le Cercle Collin de Sussy est publié dans le Journal du Parlement Européen dans un numéro exceptionnel consacré à la Douane.

<http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/information/publication-douane/connaitre-douane/journal-du-parlement-douane-francaise.pdf>

**15 mars 2016**

Commission juridique : Proposition directive "infractions douanières & sanctions" : observations adressées au Parlement européen le

**06/11/2014**

Commission juridique : « Modernisation du contrôle et contentieux douanier », proposition sur la modernisation de la procédure devant la CCED

## **LES PARTENAIRES DE COLLIN DE SUSSY**

### ***FORUM EUROPEEN POUR LE COMMERCE EXTERIEUR (EFA), Munster- Allemagne***

L'EFA (Europäisches Forum für Aussenwirtschaft, Forum Européen pour le Commerce Extérieur) est une association allemande qui s'intéresse essentiellement au droit douanier européen, au code des douanes communautaire, à l'harmonisation des taxes et des contrôles dans l'Union Européenne. Elle organise chaque année un colloque sur les sujets d'actualité, comme l'élargissement, Fe-commerce et les nouvelles procédures informatiques douanières.

Ces objectifs étant très proches de ceux de Collin de Sussy, un partenariat s'est développé avec la participation de membres de chaque association aux colloques et assemblées de chacune d'entre elles.

### ***ACADEMIE INTERNATIONALE DE DROIT DOUANIER, Mexico***

L'Académie internationale de droit douanier est un organisme non gouvernemental constitué en Association internationale.

Elle réunit officiellement les juristes experts en droit douanier des pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine. Elle s'est rapidement élargie aux pays de l'Europe, dont l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Espagne, la France etc. Des négociations sont en cours avec les pays asiatiques et la Chine.

Collin de Sussy est membre de cette Académie depuis juin 2008 et son Président fondateur en est administrateur.

Parmi les buts de l'Académie existe celui d'encourager la connaissance et l'intérêt douanier aux moyens de l'organisation de rencontres mondiales annuelles ainsi que par la formation d'un « corpus » de droit comparé et par la création d'un centre de législation comparée et d'études avancées.

### ***ODASCE, Paris***

L'Office de Développement par l'Automatisation et la Simplification du Commerce Extérieur (ODASCE) est une Association Loi 1901 créée en juillet 1972 par des cadres du secteur privé avec l'appui de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

L'ODASCE recueille et organise les avis des entreprises françaises adhérentes sur des sujets concernant le commerce extérieur afin de promouvoir la simplification des procédures, la facilitation des échanges et un recours maximal aux technologies nouvelles, tant dans le secteur public que dans le privé. L'objectif global étant la réduction des coûts du secteur privé et l'amélioration du dialogue entre administrations, en particulier les instances douanières et fiscales.